



COMMUNIQUÉ AUX ADHÉRENTS N°3

CRISE COVID 19 – MARTINIQUE

Vendredi 20 mars 2020

Chers adhérents,

Le SEBTPAM s'est longuement entretenu ce matin avec la DIECCTE sur les différents points affectant les entreprises martiniquaises du BTP.

Ce que nous retenons de cet entretien :

- Au niveau national, les relations s'améliorent lentement entre les principaux syndicats et le gouvernement après les couacs du début de semaine. Le Ministère du Travail garde la main sur les questions relatives à l'activité et à l'emploi. Il faut donc ne pas prendre à la lettre les déclarations des autres ministères. La situation évolue au jour le jour, il faudra rester vigilants et attentifs,
- La réalité de la chaîne de valeur du BTP commence à mieux être comprise par la DIECCTE. Tout le monde comprend qu'un chantier ne peut fonctionner normalement contre la volonté du Maître d'Ouvrage qui fermerait l'accès à ses locaux et sans coordonnateurs SPS, contrôleurs techniques, BET et architectes. La question des distributeurs de matériaux et autres quincailleries a été abordée. La DIECCTE se propose de solliciter directement tous ces acteurs dans les jours prochains pour faire reprendre l'activité chaque fois que ce sera possible,
- S'agissant du personnel des fonctions support des entreprises, la DIECCTE maintient sa position. Le télétravail doit être privilégié. Il n'y a pas d'ouverture franche sur l'application du dispositif d'activité partielle pour cette catégorie de personnel.
- S'agissant enfin du fonctionnement des chantiers la DIECCTE dit comprendre les problématiques que nous avons exposées (covoiturage, manutention d'outils par plusieurs personnes, proximité des postes de travail...). Mais la DIECCTE n'ira pas pour l'instant dans le sens d'une prise en charge globale et automatique des salaires au titre de la mise en activité partielle. Les situations pourront néanmoins être étudiées au cas par cas sur justificatifs. Si le confinement doit se prolonger, nous vous recommandons donc dès à présent d'ouvrir ou de réouvrir des discussions avec les CSE dans vos entreprises pour envisager l'utilisation du levier de congés payés. Cela permettrait d'éviter d'assécher la trésorerie des entreprises qui devront dans tous les cas de figure faire face au paiement des salaires pour le mois de mars.



D'autre part la DIECCTE indique que :

- La disponibilité des masques restera incertaine
- Dès la semaine prochaine, 4 entreprises locales seront en mesure de fabriquer du gel hydroalcoolique ce qui devrait résoudre les problèmes de pénurie constatés aujourd'hui
- Les établissements de Médecine du travail qui avaient fermé vont rouvrir et seront à disposition des entreprises pour étudier avec elles toutes les dispositions permettant de renforcer la sécurité des salariés en poste
- Les inspecteurs du travail sont également à la disposition des entreprises dans le même état d'esprit

ATTENTION : L'analyse des situations pour les demandes de mise en activité partielle se feront aussi sur la base des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DU) dont sont dotées vos entreprises. Nous vous recommandons donc de vérifier ce que prévoient (ou pas) vos DU pour la continuité d'activité lors des crises épidémiques de Dengue – Zika – Chikunguya et des crises type SRAS / H1N1.

De manière à avancer avec un front uni, le SEBTPAM sollicite, avec d'autres syndicats et organisations professionnelles, une entrevue avec le Préfet sur les problématiques spécifiques du secteur du BTP.

Le SEBTPAM vous proposera dans les jours prochains une fiche anonyme (modalités en cours d'étude) permettant de compiler l'ensemble des problématiques que vos entreprises rencontrent dans cette crise avec comme objectif de chiffrer l'impact social et financier de la crise COVID 19.

Le syndicat continuera à vous informer aussi souvent que nécessaire en fonction de l'évolution de la crise au niveau local et des discussions menées avec les services de l'État.

Le Secrétaire Général